

Déclaration de José Pedro Pérez-Llorca y Rodrigo (13 décembre 1982)

Légende: Le 13 décembre 1982, José Pedro Pérez-Llorca y Rodrigo, ministre espagnol des Affaires étrangères, commente le déroulement des négociations d'adhésion de son pays aux Communautés européennes.

Source: Archives historiques de l'Union européenne, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Emanuele Gazzo, EG. Elargissement de la Communauté. Adhésion à la Communauté européenne de l'Espagne et du Portugal, 23/06/1982 - 19/02/1985, EG 128.

Copyright: (c) Archives Historiques de l'Union européenne-Florence

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_jose_pedro_perez_llorca_y_rodrigo_13_decembre_1982-fr-3b9fa128-932e-4a3e-8aea-9813022c2def.html

Date de dernière mise à jour: 20/02/2014

Déclaration du ministre des Affaires étrangères de l'Espagne (13 décembre 1982)

Monsieur le Président,

Je veux en premier lieu saluer la Présidence du Conseil des Ministres des Communautés Européennes dont l'intérêt à faire progresser cette négociation a été bien manifeste. Je veux également adresser mes salutations aux Etats membres et à la Commission.

Il est important de constater la signification spéciale de cette réunion à un moment où le peuple espagnol entreprend une étape nouvelle et capitale de son progrès démocratique.

Par ma présence ici, je souhaite, Monsieur le Président, souligner l'importance que revêt pour mon Gouvernement la pleine intégration de l'Espagne en Europe, intégration qui constitue l'un des axes fondamentaux de notre politique extérieure.

Mon Gouvernement accorde également le caractère d'axe prioritaire de la politique extérieure espagnole au renforcement et à l'approfondissement de nos relations avec l'Amérique Latine et avec nos pays voisins, tant d'Europe que d'Afrique du Nord, relations auxquelles le processus d'intégration de l'Espagne aux Communautés Européennes apporte une dimension nouvelle, aussi avantageuse, à notre avis, pour ces pays que pour la Communauté.

L'adhésion de l'Espagne aux Communautés est une affaire d'Etat que mon Gouvernement, élu par une large majorité, assume avec l'appui unanime du peuple espagnol.

Europe et démocratie sont un même concept. La longue lutte que nous, Espagnols, avons menée pour récupérer nos libertés et assumer notre propre destin donne un sens spécial à cette unité de concept. Mon Gouvernement s'est sérieusement et fermement proposé de couronner le processus de consolidation de la démocratie espagnole. Il incombe à la Communauté le devoir de mettre, pour sa part, tout en oeuvre pour collaborer solidairement à cet effort et d'éviter ainsi la responsabilité d'une frustration collective.

La pleine participation de l'Espagne à la construction de l'Europe est un droit garanti par les Traités à tous les pays européens et démocratiques. A ce droit correspond une obligation évidente pour tous et pour chacun des Etats membres et pour les institutions communautaires, notamment, la Commission en tant que gardienne des Traités. Mon Gouvernement est décidé à exiger et à réaliser ce droit.

A cet égard, je constate avec satisfaction et avec gratitude l'engagement permanent pris par le Parlement Européen en faveur de l'élargissement de la Communauté et son soutien constant à l'adhésion de l'Espagne.

Au cours des négociations, d'importants progrès ont été réalisés dans certains chapitres, mais pour bon nombre de questions la négociation a à peine commencé. Ce lent processus contraste avec les déclarations politiques successives, réitérant la volonté communautaire de faciliter notre adhésion. Devant cet écart entre les manifestations de volonté et les réalisations concrètes dans le développement de la négociation, mon Gouvernement devra vérifier la volonté réelle de la Communauté de mener à bon terme cette négociation ainsi que les possibilités de devenir membre de plein droit de la Communauté dans des délais raisonnables, afin de tirer des conclusions définitives et d'adopter les décisions opportunes concernant la négociation.

Ainsi que l'a déjà exprimé le Président du Gouvernement devant le Parlement Espagnol, lors de la présentation de son programme de gouvernement, l'adhésion doit être atteinte dans l'horizon de la présente législature. Dans ce sens, mon Gouvernement considère qu'il est fondamental, tant pour l'Espagne que pour la Communauté, de fixer un calendrier de négociation qui permette aux deux Parties d'effectuer les adaptations nécessaires en vue de l'adhésion dans un cadre suffisamment précis.

L'adhésion de l'Espagne est une opération politique et économique avantageuse non seulement pour mon pays, mais aussi pour la Communauté. Le Gouvernement que je représente et qui, dans l'opposition a appuyé sans réserve la demande d'adhésion, remarque avec inquiétude que l'on oublie parfois cette réalité

indiscutable.

Nous savons que la Communauté, en tant qu'organisme vivant et complexe, a - et a toujours eu - de graves problèmes internes à affronter. Il n'est pas possible de faire retomber sur l'Espagne les difficultés que connaît la Communauté elle-même dans la recherche de compromis et de solutions à ces problèmes. Mon Gouvernement estime que c'est une responsabilité partagée par tous les Etats membres et par les institutions communautaires que de résoudre ces difficultés et de veiller à empêcher tout effet négatif sur les négociations d'adhésion.

Dans ce domaine, mon Gouvernement doit manifester sa préoccupation pour les retards successifs que connaissent les modifications de l'acquis communautaire jugées nécessaires par la Communauté en vue de l'élargissement. Sans nier la nécessité que la Communauté procède à la réforme de certaines politiques internes, nous croyons qu'il faut aborder dès à présent tous les chapitres ouverts de la négociation et, notamment, ceux pour lesquels des réformes doivent être faites, pour éviter, précisément, qu'elles ne puissent être adoptées sans connaître ni nos problèmes ni nos suggestions quant à d'éventuelles solutions.

Parmi les problèmes de la Communauté, celui des ressources propres a également une importance particulière. Il est hors de doute que les ressources de la Communauté devraient être subordonnées aux objectifs et à la dimension de celle-ci. Les institutions communautaires elles-mêmes ont déjà souligné que les ressources actuelles ne sont pas suffisantes pour mener à bien un projet cohérent d'intégration européenne. Ces mêmes institutions viennent de confirmer que l'adhésion de l'Espagne ne modifie pas substantiellement cette réalité. Nous ne pouvons pas envisager l'avenir de l'Europe exclusivement à travers le prisme des questions financières, dont l'importance devra toujours être mesurée en fonction des plus hauts objectifs poursuivis.

Le Conseil européen vient d'examiner un rapport de la Commission sur les problèmes que l'élargissement pourrait occasionner à la Communauté et aux Etats membres. L'étude qui en est faite montre clairement que, comme on pouvait s'y attendre, il n'est pas apparu de nouveaux problèmes par rapport à ceux déjà analysés dans le document complet élaboré par la Commission en avril 1978, et que l'important est de rechercher des formules pour résoudre ceux qui sont déjà connus. Nous constatons d'autre part que la portée de ces problèmes a été très délimitée. Nous prenons bonne note de l'optique constructive avec laquelle l'on souhaite aborder la solution de ces problèmes, ainsi que de la volonté politique positive manifestée par le Conseil Européen et reflétée dans le Mandat au Conseil des Ministres d'accélérer les négociations d'adhésion. Toutefois, le Gouvernement Espagnol a observé, non sans une certaine préoccupation, que le Conseil Européen a ajourné la discussion sur le fond des problèmes en la renvoyant à sa réunion du mois de mars prochain.

Monsieur le Président, pour que notre négociation puisse se poursuivre dans des conditions raisonnables, pour permettre à l'Espagne de faire l'effort que l'intégration exige de mon pays, il nous faut autre chose que des engagements politiques de principe; il nous faut des preuves concrètes de la volonté politique de la Communauté, preuves qui devraient se concrétiser - comme je l'ai déjà dit - dans la définition d'un programme de négociation dont les modalités et les délais soient clairement fixés.

L'élargissement, opération globalement positive, ne peut manquer de poser des problèmes concrets, surtout lorsque ceux-ci se posent à des pays dont le degré de développement n'est pas aussi élevé que celui de la Communauté actuelle. L'Espagne espère de la part de la Communauté un effort solidaire en rapport avec ces conditions spécifiques.

L'Europe est notre patrimoine à tous, que nous soyons membres ou candidats. Les négociations d'adhésion ne peuvent pas servir comme prétexte pour obtenir des avantages particuliers pour les uns ou les autres. Le traité d'adhésion doit être le reflet de l'intérêt collectif de la Communauté élargie et établir des bases de vie en commun permanentes, indiscutables et avantageuses pour tous.

J'estime à cet égard que le Traité d'adhésion doit assurer de façon primordiale une intégration harmonieuse. Cela exige de tenir compte du moindre degré de développement relatif des pays candidats et de l'effort

supérieur d'intégration que ceux-ci devront réaliser, à partir de points de départ différents de ceux qui résultent de la situation actuelle de la Communauté. Aussi entendons-nous que toute considération que l'on pourrait faire au sujet des potentialités et des risques de l'intégration doit partir du fait essentiel de la disproportion économique qui existe entre la Communauté et les pays candidats.

D'autre part, l'adhésion doit être complète, certaine et, en tout cas, équilibrée. Une adhésion complète suppose que l'acquis communautaire soit appliqué de façon intégrale et sans distinction à tous les membres de la Communauté élargie. L'adhésion a en outre comme objectif essentiel, la réduction des incertitudes. Elle doit donc être certaine, c'est-à-dire qu'elle ne doit pas dépendre d'autres décisions que de la ratification du Traité. Enfin, et en tous cas, l'adhésion doit impliquer l'équilibre des avantages et des sacrifices dans l'intérêt général de la Communauté élargie. Le caractère progressif de l'intégration doit être assuré dans des délais préfixés, au moyen de mesures transitoires et des dérogations temporaires qui correspondent aux conditions économiques de base.

Dans cette perspective, mon Gouvernement manifeste sa disposition à entamer un dialogue fructueux pour parvenir à une meilleure connaissance des deux économies qui doivent se fusionner à une date prochaine. Pour l'Espagne, il serait plus faisable d'avancer dans une voie pouvant mener à une plus grande convergence dans ce domaine lorsqu'un cadre précis de négociation sera fixé et lorsque les engagements communautaires vis-à-vis de notre intégration dissiperont les doutes qui subsistent encore dans beaucoup de secteurs de la vie espagnole.

La négociation, Monsieur le Président, doit être réalisée sans nouveaux retards et s'achever dans des délais normaux et raisonnables. Tout retard aggrave la situation du pays candidat, ajourne la solution définitive des difficultés propres à toute relation bilatérale et diminue la confiance de tous dans le projet européen.

L'Espagne accorde une priorité absolue aux aspects sociaux de l'intégration. Nous aspirons à construire l'Europe des hommes et des peuples. Cela suppose d'une part un enrichissement des réalisations communautaires en matière de politique sociale et, d'autre part, la définition des aspects sociaux de la négociation sans aucune incertitude et en tenant compte de leurs répercussions, particulières et directes, sur la vie et le travail des hommes.

Je souhaite également attirer l'attention sur la nécessité de ce que la Communauté commence à bref délai et en profondeur la négociation des chapitres de l'agriculture et de la pêche, condition indispensable pour que la négociation s'achève dans des délais normaux. En même temps, comme je l'ai souligné auparavant, les réformes de l'acquis communautaire devront être faites avec la participation de l'Espagne, selon les procédures dont il sera convenu.

Enfin, et pour ce qui est des accords conclus jusqu'à présent dans la négociation, mon Gouvernement les assume pleinement, étant entendu que la négociation doit être considérée comme un tout et que ces accords ne pourront être tenus pour définitifs tant qu'un accord d'ensemble sur les différents chapitres n'aura pas été atteint.

Monsieur le Président, je crois que le moment est venu d'entamer résolument la dernière phase de la négociation avec la volonté de résoudre toutes les difficultés qui se présentent et de conclure dans un délai raisonnable. Plus de cinq années se sont déjà écoulées depuis la présentation de la candidature d'adhésion de l'Espagne aux Communautés Européennes et nous ne pouvons pas continuer à entretenir plus longtemps dans nos peuples la confiance dans notre capacité d'accomplir l'élargissement de la Communauté et, avec lui, la réalisation du projet européen.